



**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE MUNG**

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 6 février à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric BRUNETEAU, Maire.

Date de convocation : vendredi 2 février 2024

Etaient présents : Estelle LORET - Christine RATEAUD - Alain YONNET - Frédéric BRUNETEAU - Pascal BOBRIE - Fabienne RICHAUDEAU - Sandra REGNIER - Thibaud JOLLY - Aurélie ROY -

Etaient absents excusés : Christine RATEAUD (a donné procuration à Aurélie ROY, arrivée en cours de séance), Rodolphe BERTRAND (a donné procuration à Sandra REGNIER) et Florentin PINEAUD (a donné procuration à Fabienne RICHAUDEAU).

Secrétaire de séance : Fabienne RICHAUDEAU

1. Approbation du procès-verbal du 28 novembre 2023

Approuvée à 11 voix

2. DECI : choix du prestataire pour l'aménagement paysager

Frédéric BRUNETEAU : Il y a deux choses. La première concerne le choix de prestataire pour l'aménagement paysager. On fait faire des devis. L'un concernait un habitant de la commune, Patrick Mège. Le devis s'élevait à 20.472 euros. J'ai fait faire un autre devis hier, à ACE Paysages. Ce sont ceux qui nous ont fait l'aménagement de la statue de Raoul Bitaud. Le devis s'élève à 12.769 euros.

Sandra REGNIER : Ce sont exactement les mêmes prestations ?

Frédéric BRUNETEAU : On les a fait et refait faire. Au début on n'avait pas les mêmes éléments : la hauteur des plantes, le nombre de plants. On ne pouvait pas comparer. Effectivement, ça fait une différence de prix. J'aimerais mettre ce point en relation avec le point n°3 concernant la haie du lotissement. Là aussi, j'ai sollicité Patrick Mège pour l'égavage de la haie. Je vous donne simplement mon avis, ce sera à vous de trancher. Sur ce devis qui est de 5973€ plus cher, certes ce n'est pas rien, nous avons droit à des subventions. Ce sont des dotations de l'Etat. C'est un élément qui est recevable. A la fin, cela coûte à la collectivité 1195€ de plus, malgré une différence de 5973€. Je dis ça parce que, dans le deuxième devis qui va concerner la haie, j'aimerais que celui qui a le devis le plus cher (également Patrick Mège) soit retenu car on a la possibilité aujourd'hui de mettre une bâche chez lui.

Sandra REGNIER : Est-ce qu'un moment donné il n'y a pas conflit d'intérêts ?

Fabienne RICHAUDEAU : Cela peut être considéré comme un avantage ou une compensation. Ce serait peut-être le mettre en porte-à-faux.

Frédéric BRUNETEAU : Je vous explique mon ressenti, et après on tranchera.

Thibaud JOLLY : Après Patrick est sur la commune, on sait comment il travaille. On a l'employé qui est encore absent. On est contents de le trouver.

Frédéric BRUNETEAU : On a un employé qui n'est pas là depuis la mi-décembre, il devait reprendre le 31 janvier et il n'est pas là. A un moment donné il va falloir faire appel à des services extérieurs. Le premier qui répond est souvent Patrick Mège. Peut-être qu'il coût plus cher que d'autres mais il est rapide, efficace, il travaille bien.

Fabienne RICHAUDEAU : Oui mais si c'est la même chose, pourquoi accepterait-on de payer plus cher ? Il y a quand même la question qu'il est directement concerné puisqu'il va signer une convention avec la mairie. Il faut que les choses soient très claires, et en plus il coûte plus cher. Il faut avoir des vrais arguments.

Frédéric BRUNETEAU : Après il faut que ce soit donnant-donnant. On le fait travailler sous réserve qu'il nous laisse l'opportunité de poser une bâche chez lui. S'il refuse d'en mettre une, je n'ai pas de solution sur Le Mung.

Fabienne RICHAUDEAU : Et par rapport à Geay justement ? Florentin avait demandé de se mettre en relation avec le Maire de Geay, on pourrait peut-être trouver une solution commune ? Est-ce qu'il y a des échanges, des écrits ?

Frédéric BRUNETEAU : Non, pas d'échanges. Geay, cela ne couvre qu'une habitation qui est celle de Daniel Piochaud. Au Breuil côté Le Mung, il y a 6 foyers.

Fabienne RICHAUDEAU : Donc aujourd'hui il n'y a pas eu de démarches entreprises envers Geay pour leur demander ? La dernière fois c'est ce qui c'était dit au conseil. Nous avons dit que ce serait peut-être bien de se rapprocher de Geay pour trouver une solution. Deuxième chose, par rapport au canal et sa proximité, n'y aurait-il pas une solution ? Il y a toujours des alternatives.

Frédéric BRUNETEAU : Je ne sais pas, je n'ai pas la réponse. Cette question avait déjà été posée de puiser dans le canal. Ce n'est pas un problème de distance ?

Aurélie ROY : La personne du SDIS est venue avec nous.

Sandra REGNIER : Et aux Abelins aussi il y a un problème de distance ? Ça ne rentre pas dans le périmètre ?

Aurélie ROY : On ne peut pas aux abords de la Charente au niveau du barrage, à cause de la pente. Après au Breuil les petites canaux, cela ne marche pas. On le lui a proposé, car dans la réalité cela s'est fait. Mais ils ne veulent pas, même ponctuellement.

Frédéric BRUNETEAU : Cela n'a pas été proposé de pomper dans le canal.

Fabienne RICHAUDEAU : C'est peut-être à nous, conseillers, d'être force de propositions. Ils n'ont pas toujours les solutions. Comme tu dis, lorsqu'il y a eu cette incendie il y a quelques années ils sont allés pomper dans le canal. Comme quoi c'est possible, et ça a fonctionné. Il y a peut-être une solution, un plan B. Et en plus ça coûterait moins cher.

Sandra REGNIER : Pour en revenir aux haies, pourquoi met-on des haies autour des citernes ? C'est déjà entouré par un grillage. Partout dans les villages autour de chez nous ils laissent comme ça. Pourquoi nous on va installer des haies, qui vont nous coûter de l'argent après ? Quand on voit le raffut que ça fait pour une haie au lotissement.

Alain YONNET : Le grillage ne cachera rien du tout.

Frédéric BRUNETEAU : C'est pour l'aspect esthétique.

Sandra REGNIER : 80% des communes ne les cachent pas. On est une commune de 300 habitants avec un budget restreint, et on se met des obligations.

Alain YONNET : A Fenioux, il y a une réserve qui est entourée.

Pascal BOBRIE : Oui mais une.

Fabienne RICHAUDEAU : Comme dit Sandra on n'est pas obligés de les mettre, c'est un choix esthétique. Mais compte tenu du raffut que ça fait, il y a eu un arrêté municipal qui a été pris pour rappeler qu'il fallait entretenir devant chez soi, ce que tout le monde faisait globalement, on va effectivement se créer une obligation supplémentaire. Il faudra quand même les entretenir ces haies.

Frédéric BRUNETEAU : Bien sûr.

Fabienne RICHAUDEAU : Est-ce que c'est compatible avec les bâches, notamment concernant les racines ? Il y a certainement certaines essences à privilégier. Il faut prendre ces éléments en ligne de compte.

Alain YONNET : C'est pour ça qu'ils mettent des forsythias. Ça pousse très lentement.

Fabienne RICHAUDEAU : Donc il ne faut jamais les entretenir ?

Alain YONNET : Au cimetière, je les ai taillés une fois.

Fabienne RICHAUDEAU : Oui mais ça a deux ans. Là on parle de citernes, c'est un investissement sur plusieurs décennies.

Frédéric BRUNETEAU : Ce n'est pas une obligation, simplement c'est se donner les moyens. Aujourd'hui il y a 80% de subventions, les bâches, c'est moche dans les villages. Les habiller, c'est quand même mieux que de ne rien faire. Même sur un devis de Patrick Mège qui est à hauteur de 20.000 euros, si on doit en payer 20%, cela représente 4000€, même pour une petite commune ce n'est pas beaucoup.

Sandra REGNIER : Non mais moi c'est l'après que je vois.

Frédéric BRUNETEAU : Evidemment c'est de l'entretien. A la sortie de Saint-Savinien, aux Bertons, ils ont mis un habillage en bois. C'est encore plus esthétique, mais ça coûte encore plus cher. Dans ce coeur de village, c'était mieux de pouvoir habiller.

Fabienne RICHAUDEAU : Après ce sont peut-être des choses qui peuvent se faire plus tard ?

Sabrina CHOLLET : Le dossier de subvention a été présenté avec un entourage de haies.

Fabienne RICHAUDEAU : Je suis assez d'accord sur l'entretien. Il faut se projeter dans quatre ou cinq ans, quel coût cela aura ? On a des devis pour le lotissement, cela peut donner une idée.

Thibaud JOLLY : Tu ne parles pas de la même haie quand même.

Fabienne RICHAUDEAU : Je ne parle pas de la même haie, mais le nombre de mètres linéaires installés autour des citernes commence à représenter une surface.

Thibaud JOLLY : Tu tailles à hauteur d'homme.

Frédéric BRUNETEAU : Ce n'est pas la haie du lotissement.

Fabienne RICHAUDEAU : Il faudra quand même penser à budgétiser cet entretien, même si c'est tous les cinq ans. Cela aura un coût. La haie, ce n'est que 4000€ si on n'a que 20% à sortir de notre poche, enfin c'est déjà ça. Peut-être que cet argent pourrait être alloué à autre chose. Il y a le renouvellement du matériel du cantonnier, à chaque fois qu'on pose la question on nous répond qu'on n'a pas d'argent. C'est peut-être le moment d'y penser et d'y réfléchir. Il était notamment question du tracteur. Ca fait un moment qu'on en parle. On n'a pas d'argent pour des choses importantes et pour d'autres sujets on a de l'argent. En attendant, les 20% restent un montant à charge de la commune.

Frédéric BRUNETEAU : On délibère sur le choix du prestataire. C'est l'objet inscrit à l'ordre du jour.

Fabienne RICHAUDEAU : Je souhaiterais que les votes soient faits aujourd'hui à bulletin secret. Pour que ce soit valide, il faut qu'il y ait des gens qui acceptent, il ne faut pas qu'il y ait que moi qui le demande. Si je suis toute seule, ce n'est pas possible. Cela ne suffira pas.

Frédéric BRUNETEAU : On va respecter ta volonté.

Fabienne RICHAUDEAU : Ce n'est pas respecter ma volonté c'est respecter les règles. Si je suis la seule à vouloir le vote à bulletin secret, on ne le fait pas.

Frédéric BRUNETEAU : Qui est d'accord de voter à bulletin secret ?

3 personnes présentes en faveur du vote à bulletin secret, 5 personnes présentes opposées.

Frédéric BRUNETEAU : Nous avons donc le choix entre Mège Patrick (17.060€ HT) et ACE Paysages (11.087,10€HT).

Arrivée de Christine RATEAUD à 20:45

Frédéric BRUNETEAU : Il y a deux abstentions, un nul, 6 votes en faveur de Mège et 2 ACE.

Approuvée à 6 voix .

2. Convention de mise à disposition

Frédéric BRUNETEAU : La dernière fois, nous avons parlé de deux types de convention : la convention de mise à disposition et la convention de location. La convention de location concernait la parcelle de Jean-Pierre Yonnet. La convention de mise à disposition concernait Patrick Mège pour une réserve incendie, et deux autres me concernaient : une sur mon exploitation et une au village des Abelins sur une parcelle m'appartenant.

Fabienne RICHAUDEAU : C'est quelle parcelle ?

Frédéric BRUNETEAU : La parcelle des Abelins, qui est sur le bord de la route au début du chemin piétonnier qui part des Abelins en direction de chez Dumont.

Fabienne RICHAUDEAU : C'est celle qui longe le chemin qui mène à la Charente ? C'est la ZC21 ou la ZC22.

Frédéric BRUNETEAU : Est-ce que tu vois le chemin piétonnier en calcaire ?

Fabienne RICHAUDEAU : Oui.

Frédéric BRUNETEAU : Il part anciennement de chez Cavaud, du village des Abelins, et il s'arrête chez Roger Dumont. Au démarrage de ce chemin piétonnier, c'est sur cette pointe de champ que sera positionnée la bêche.

Fabienne RICHAUDEAU : C'est sur la ZC22 qui a dernièrement été vendue, c'est ça ? C'est toi qui es le propriétaire de cette parcelle depuis le 6 décembre 2021 ?

Frédéric BRUNETEAU : Peu importe.

Fabienne RICHAUDEAU : Non, pas de peu importe. Depuis le 6 décembre 2021. Je voulais la précision, elle était importante.

Frédéric BRUNETEAU : Qu'est-ce qui est important ?

Fabienne RICHAUDEAU : C'est important de savoir où on va mettre la citerne.

Frédéric BRUNETEAU : Dans les conventions, la question qui se posait la dernière fois était la durée. Après réflexion, et en accord avec les propriétaires, on avait mis cinq ans. Effectivement, cinq ans pouvait sembler assez court. Donc je vous propose la durée de quinze ans pour la mise à disposition et la location, avec une tacite reconduction de cinq ans. Il faut que ce soit dénoncé six mois à l'avance si on ne veut pas que ce soit reconduit, l'objet n'étant pas là de le dénoncer. Quant à la location à Jean-Pierre, elle serait à hauteur de 30€ par an. C'est trois fois plus que le fermage. Par exemple à Saint-Savinien aujourd'hui, ils

ne proposent même pas de loyer. Au début il présentaient un loyer, ça représentait 12€. Aujourd'hui, ils demandent à ce que ce soit gratuit. Nous, nous avons quatre propriétaires mais qu'un seul locataire.

Sandra REGNIER : Et la location c'est quinze ans aussi ?

Frédéric BRUNETEAU : Oui, dans les deux cas. Pas de changement par rapport à la dernière fois. Je me retire concernant la convention de mise à disposition me concernant, étant donné que je suis propriétaire. Aurélie, je te demanderai de faire voter cette convention me concernant et concernant aussi Patrick Mège. Il faut que ce soit validé par un oui ou par un non. Je reviendrai pour faire valider la convention de location de Jean-Pierre Yonnet. A vos bulletins.

Fabienne RICHAUDEAU: Effectivement Frédéric c'est bien que tu te retires car tu es concerné, à double titre. Je pense que cela aurait été bien que même tu ne participes pas aux échanges puisque tu es concerné.

Frédéric BRUNETEAU : Je vous laisse un temps d'échange si vous le souhaitez.

Fabienne RICHAUDEAU : Ne vous précipitez pas, c'est important.

Frédéric BRUNETEAU : Je vous laisse un temps d'échange, uniquement sur la convention me concernant, ce n'est pas la peine de s'étaler sur le reste.

Fabienne RICHAUDEAU : On s'étalera sur ce qui est nécessaire Frédéric.

Frédéric BRUNETEAU : En ce qui me concerne, pas sur la convention concernant Patrick Mège.

Départ de Frédéric Bruneteau de la salle.

Fabienne RICHAUDEAU : Je vais me permettre de prendre la parole, j'ai l'habitude de ne pas être bien vue au sein de ce conseil. Ce n'est pas grave, je ne suis pas là pour moi. Si on demande des informations, c'est qu'il y a des raisons. Quand on n'a pas de réponse, on finit par se poser des questions. Concernant cette DECI, qui est très importante pour la commune, on doit se mettre en conformité, et cela aurait dû être fait depuis bien longtemps. Je vais aborder un sujet qui va peut-être vous choquer mais au moins on aura peut-être des réponses à mes questions. Quand tout à l'heure effectivement j'ai demandé le numéro de la parcelle concernée pour les Abelins, c'est parce qu'effectivement le projet DECI on l'avait avant et on aurait pu faire une réserve foncière et acheter au passage aux Abelins pour éviter d'avoir à mettre une mise à disposition avec Frédéric. La deuxième chose, et ce n'est pas facile pour moi de l'aborder mais je voudrais que tout soit clair, il y a des gens qui savaient certaines choses et qui n'ont rien dit, et ils auraient pu nous expliquer. Avec de la transparence, tout était possible. On a un problème avec les DECI aujourd'hui, et Alain cela te concerne car tu as signé une déclaration d'achèvement de travaux en mai 2022. Je le sais car Florentin, qui n'a pas pu venir compte tenu des délais très courts de convocation, a demandé des informations à la Mairie. Sabrina, tu es au courant. Il me les a transmises. Ayant ces informations, je me penche sur le sujet. Et il y a des choses que je ne comprends pas. Pourquoi cette déclaration d'achèvement de travaux, pour le GAEC Bruneteau-Pelletier, a été signée alors que les travaux n'ont pas été achevés en conformité ? Je pense que peut-être Aurélie tu avais oublié. Peut-être qu'il y a des choses que je ne sais pas et tu étais dans l'ancien conseil. Christine, tu n'étais pas adjointe et peut-être tu n'avais pas l'information. Je ne sais pas. En tout cas, il y a un permis qui a été déposé pour des hangars, avec du photovoltaïque. Ce n'est pas un souci en soi, on a le droit de le faire, on peut le demander. Mais c'est comme tout le monde, il y a de la conformité. Et le GAEC Bruneteau-Pelletier avait l'obligation de se mettre en conformité, et de mettre une citerne de 120 m3. La vraie question aujourd'hui est est-ce que nous acceptons de payer une citerne pour mettre en conformité le permis d'un privé pour

son exploitation, puisqu'on ne bénéficie de rien. Est-ce que vous, vous le saviez, dans ce cas-mà cela ne pose pas de problème. Si vous le saviez, de le dire, cela aurait été bien. Je pense que cela aurait été appréciable dès le début que Frédéric nous explique la situation. Oui, on a besoin effectivement de Frédéric, car il faut trouver un lieu pour mettre les citernes. Mais l'idée est de trouver un accord et de discuter. Là en clair, on va le mettre en conformité, même si on en a besoin pour le village. Au minimum, ce serait peut-être de céder le terrain. Mais jamais il n'en a été question. Je veux savoir si Alain tu savais que ce que tu as signé n'était pas en conformité ? Tu engages ta responsabilité, tu es adjoint, tu es élu. Peut-être l'as-tu fait de bonne foi, cependant tu l'a signé. Et aujourd'hui le permis n'est pas en conformité. Frédéric est la seule personne qui connaissait l'intégralité du dossier. Peut-être a-t-il communiqué avec certains de ses adjoints, je ne sais pas comment vous fonctionnez. Mais aujourd'hui il y a un vrai problème. Est-ce que vous trouvez normal que l'on paie pour une citerne de 14.000€ que Frédéric aurait dû payer ? Est-ce que cela ne pose un problème qu'à moi et éventuellement à Florentin ?

Estelle LORET : Parce que cette citerne elle n'est que pour Frédéric Bruneteau ?

Fabienne RICHAUDEAU : Il avait l'obligation depuis 2018 de se mettre en conformité.

Estelle LORET : Il ne l'a pas fait mais comme tout le monde.

Fabienne RICHAUDEAU : Ce n'est pas un hangar lambda. Aurélie tu n'étais pas courant. Je ne suis contente de te l'entendre dire.

Aurélie ROY : Ça ne me choque pas. Beaucoup d'exploitations devraient déjà être aux normes. Depuis les obligations de la DECI, ça a permis de régulariser bon nombre de situations de ce côté-là. C'est pour ça qu'ils l'ont mis en place, je le suppose aussi. Ensuite, il y a une difficulté dans nos communes de trouver des implantations. C'est comme au Château. Cela aurait dû déjà être ouvert au public. C'était tout bénéf, et c'est bien pour la commune car on a du mal à trouver des terrains. Nous, dans tous les cas, on n'en a pas beaucoup de communaux. Cela aurait été donnant-donnant. Moi, concernant Frédéric, je n'en savais rien mais en même temps, ça aurait été pour le Château, cela aurait été pareil. Pour le Breuil, cela aurait été pareil.

Fabienne RICHAUDEAU : Il aurait été bien d'en parler, en tant que maire et premier concerné. On est d'accord là-dessus, ça aurait été bien d'être transparent ?

Aurélie ROY : Je n'en sais rien.

Estelle LORET : Mais bien sûr qu'il faut l'être.

Fabienne RICHAUDEAU : Moi ça me pose vraiment un problème. En plus, concernant la deuxième citerne, c'est récent, alors que le problème de la DECI on le connaît depuis le début. Christine et Aurélie, vous étiez dans le précédent conseil. Il y a eu une maison aux Abelins qui s'est vendue avec le terrain anciennement de Mme Cavaud. Frédéric l'avait en tête. Il aurait pu laisser la portion, et comme ça le problème était réglé. Il ne l'a pas fait, et je ne sais pas pour quelles raisons. Quand même, il y a l'intérêt général. Quand on est maire, on trouve des solutions pour la collectivité, pour tout le monde. A aucun moment, cela nous a été expliqué. A aucun moment ce projet n'a été abordé. Effectivement Florentin n'est pas là, et ce n'est pas moi qui ai demandé les éléments. Qu'est-ce que j'en fais de ces éléments ? Je les analyse, je regarde, pour essayer de comprendre. Dans un projet global, pour couvrir tout le monde, pourquoi pas. Mais il faut l'expliquer. Par contre, cela ne peut pas être à la fois lui accorder une citerne

pour se mettre en conformité, et ne pas disposer du terrain puisqu'il ne veut pas le céder. On ne pourra pas l'utiliser.

Aurélie ROY : Mis à part ça, en tant qu'agriculteur exploitant il a acheté une parcelle qu'il avait l'occasion d'acquérir. Tous ils le font

Fabienne RICHAUDEAU : Mais ce n'est pas le souci qu'il achète tout. Mais qu'il fasse border aux frais de la commune, et le problème était réglé. On n'avait pas besoin d'une convention. A un moment donné, il faut se donner les moyens. Je lui demande s'il a entrepris les démarches avec Geay. La dernière fois il s'était engagé à le faire. Ce n'est pas fait. Forcément si on ne demande pas, il n'y a pas de solutions. Si vous attendez que les personnes qui gèrent la DECI sur toutes les communes vous disent ce que c'est, parfois leur apporter des pistes les aide. Si c'est une volonté de ne pas faire, je comprends. Moi je ne voterai pas pour cette convention. Ce n'est pas possible de la faire maintenant que vous savez. Vous avez tous les tenants et aboutissants. Ce n'est pas une question de personne, je voudrais que ce soit clairement dit. Si cela avait été Thibaud, installé agriculteur aux Grandes Maisons qui avait été dans cette situation, j'aurais fait la même chose. Si cela avait été Sabrina, j'aurais fait la même chose. J'ai ces éléments, qu'est-ce qu'on en fait ? On est là pour la collectivité. Je suis désolée, dans la charte de l'élu il est bien écrit qu'on n'est pas là pour se servir, pour des intérêts personnels. Et là, il n'y a pas photo, c'est un intérêt personnel. A aucun moment cela n'a été dit. J'ai tendu la perche. J'ai demandé ce qui avait changé, pourquoi nous avons revu tout le plan. Je pense qu'il y a eu plus d'une fois où Frédéric a eu l'opportunité de nous expliquer les choses. Vous voterez en votre âme et conscience. Moi, c'est très clair, je continuerai à faire ce que je dois faire. Je suis quelqu'un de très gentille, très respectueuse des règles, mais je n'aime pas qu'on me prenne pour une imbécile. Ca va trop loin. Maintenant on peut voter. Après je ne suis pas la seule à avoir un point de vue à donner.

Alain YONNET : Je voudrais qu'on en finisse avec la DECI. Au Château, je me suis fait virer car ils ne voulaient plus me voir. Pour le village de la Salle, on ne sait pas où la mettre.

Fabienne RICHAUDEAU : Je suis d'accord, il faut que ce soit fait. Mais ce que je vous dis ne vous laisse pas insensibles ? Ou c'est moi qui suis mal câblée ? Ce n'est pas logique que ce sujet n'ait pas été mis sur la table concernant les Tartres. C'est trop important.

Alain YONNET : Pour les Tartres cela concernait aussi le village.

Fabienne RICHAUDEAU : Ce n'est pas la question. Je suis d'accord qu'il faut qu'il n'y ait qu'une citerne et qu'on trouve une solution. A aucun moment Frédéric nous l'a dit, et en plus Alain a signé. C'est ta responsabilité, ce n'est pas conforme. Je me doute que tu l'as fait de bonne foi. Mais ce n'est pas réglementaire. Aussi mystère, il y a un autre panneau qui est apparu. On est là pour le collectif. Et si effectivement le collectif avait intérêt à trouver cette solution, peut-être en négociant avec Frédéric, oui. Mais il fallait que ce soit clairement dit, et cela n'a jamais été fait. Et la question n'était pas récente, le sujet devait déjà être sur la table durant la précédente mandature. C'étaient les mêmes problématiques. Alors effectivement Alain tu n'étais pas élu. Je vous dis les choses. On n'apprécie pas que je les dise, ce n'est pas grave. Je ne peux pas faire autrement. Vous faites comme vous pensez devoir faire, en votre âme et conscience.

Sabrina CHOLLET : On va faire convention par convention. Etes-vous d'accord pour la convention à titre gracieux installée aux Abelins ?

Estelle LORET : Donc on marque oui ou non ?

Sabrina CHOLLET : Oui.

Fabienne RICHAUDEAU : Donc on va voter quatre fois, cinq fois ?

Aurélié ROY : On va voter quatre fois. Le Breuil avec Patrick Mège, les Tartres, les Abelins et la Porchinière.

Fabienne RICHAUDEAU : De toute façon ça se fera dans la globalité, ça ne se fera pas au cas par cas ? Il faut faire un vote sur la location et un vote sur les conventions.

Aurélié ROY : Oui, mais la location dispose du même temps que la convention.

Fabienne RICHAUDEAU : Oui, mais ce n'est pas la même chose. C'est est-ce qu'on est d'accord sur le fait que Jean-Pierre mette à disposition contre 30 € par an ? Oui ou non, là c'est une location. Et ensuite est-ce qu'on est d'accord sur les conventions, sur la durée, sur leur mise en place ? Ce sont les mêmes.

Aurélié ROY : Oui ce sont les mêmes.

Fabienne RICHAUDEAU : Donc on commence par quoi ?

Sabrina CHOLLET : On va commencer par la convention à titre gracieux aux Abelins, aux Tartres et au Breuil.

Aurélié ROY : Nous avons 5 voix pour, et 5 voix contre. Nous sommes 10 à voter. Là nous votons pour les conventions à titre gracieux, et on est entrain de voter ce qui ne concerne pas le 11ème. Je ne suis pas sûre que ce soit ...

Fabienne RICHAUDEAU : On vote une convention, et elle est établie pour tout le monde de la même manière. Si vous voulez dissocier, on dissocie, le résultat sera certainement le même. Comme vous voulez.

Sabrina CHOLLET : Là vous me posez une colle.

Fabienne RICHAUDEAU : Donc je note 5 pour et 5 contre. Donc après cela concerne la location à Jean-Pierre Yonnet.

Rejetée

Retour de Frédéric Bruneteau dans la salle.

Frédéric BRUNETEAU : Le vote est adopté à 11 voix pour. Certains veulent vérifier ?

Sabrina CHOLLET : J'ai l'AMF qui précise que lors d'un vote à bulletin secret, en cas de partage égal des voix, la voix du président n'est pas prépondérante. Une égalité des suffrages équivaut donc à un rejet de la délibération. Donc toutes les conventions à titre gracieux sont rejetées.

Frédéric BRUNETEAU : Pourquoi est-ce rejeté ? Qu'est-ce qui pose problème ? Qu'est-ce qui motive ceux qui sont opposés pour qu'éventuellement on corrige ? Comment ferons-nous évoluer ce dossier ? La DECI devra aboutir.

Aurélié ROY : Là, ça annule la DECI. Ou alors il faut trouver un autre moyen, faire une autre convention puisqu'à titre gracieux elle est refusée.

Fabienne RICHAUDEAU : Peut-être que les terrains pourraient être cédés ou achetés par la commune ?

Frédéric BRUNETEAU : Je ne suis pas vendeur en ce qui me concerne. C'est au coeur de ma propriété.

Aurélié ROY : Et aux Tartres il n'y a personne d'autres.

Frédéric BRUNETEAU : Il y a autre chose mis à part ce point ?

Fabienne RICHAUDEAU : Je vais une fois de plus prendre la parole. J'ai reçu des éléments que Florentin m'a envoyé. Il n'a pas pu se libérer vu le délai très court de convocation. Ayant certains éléments en ma possession, je les ai lus et analysés. Il s'agit de ton permis de construire de 2018. J'ai fait des copies. Je trouve dommage que tu nous en aies jamais parlé.

Frédéric BRUNETEAU : Il faut que tu ailles un peu plus loin.

Fabienne RICHAUDEAU : Ça ne va pas te paraître neuf ce que je vais dire. Une citerne de 120 m³ que tu aurais dû faire construire pour ton hangar de panneaux photovoltaïques, ce n'est pas moi qui te l'apprends ? Une déclaration de conformité a été signée par Alain, alors que ce n'est pas conforme. Pourquoi, à aucun moment, tu nous en as parlé ?

Frédéric BRUNETEAU : Aujourd'hui, dans les exploitations agricoles, la réglementation demande la mise en place de bâches lorsqu'il y a une certaine surface de bâtiments. Ce n'est pas forcément respecté. Mais cela n'empêche pas que les dossiers avancent et soient validés. Aujourd'hui on demande de mettre des bâches sur une exploitation où elle ne pourra jamais servir. L'obligation donnée aux pompiers, c'est de laisser flamber quand il y a des panneaux solaires, car il y a des risques d'électrocution. On doit laisser cramer. Cela n'empêche qu'aujourd'hui, même si j'ai l'obligation et que tu considères que je ne suis pas en conformité sur mon exploitation, cela n'empêche que le village n'est pas couvert. Je laisse l'opportunité de couvrir le village, en mettant une bâche sur mon exploitation. Si maintenant il n'y a pas de bâche sur mon exploitation, on ne couvrira pas le village car les terres qui bordent le village m'appartiennent. Si on veut qu'il n'y ait pas de bâches, on n'en met pas. Ce n'est pas grave.

Fabienne RICHAUDEAU : Donc toi tu as le droit de ne pas être en conformité avec le code de l'urbanisme ? Tu viens de dire que c'est courant de ne pas l'être.

Frédéric BRUNETEAU : Tu l'interprètes comme tu veux.

Fabienne RICHAUDEAU : Je n'interprète pas.

Frédéric BRUNETEAU : Ce que je vois, c'est que tu ne veux pas qu'il y ait de bâches parce que tu as l'impression que c'est du favoritisme.

Estelle LORET : Un conflit d'intérêts.

Fabienne RICHAUDEAU : Exactement.

Frédéric BRUNETEAU : Chez Patrick Mège ce n'est pas non plus un conflit d'intérêts : il ne va pas couvrir ses bâtiments il ne va pas couvrir le village ?

Fabienne RICHAUDEAU : Il faut trouver une solution et c'est exactement ce que j'ai dit tout à l'heure Estelle si tu as bien écouté. Il faut trouver un accord car c'est compliqué de trouver des endroits pour mettre les citernes. C'est tout à fait possible. Par contre, c'est peut-être bien d'expliquer les choses et en toute transparence. Après nous avons avancé. Au dernier conseil, la durée de la mise à disposition était de cinq ans, ce qui n'était pas grand chose. Tu te mets en conformité, mais c'est surtout la commune qui se met en conformité. Mais le tout c'est de trouver un accord et que ce soit quelque chose d'équitable. C'est équitable de faire comme ça, selon toi ?

Frédéric BRUNETEAU : De mettre une bâche sur mon exploitation pour couvrir le reste du village ? Je trouve que c'est un bon compromis. Si maintenant tu ne le vois pas comme ça, c'est ton droit. Je mets un bout de terrain chez moi, ça grignote de la propriété. On couvre les bâtiments et le village. C'est donnant donnant.

Fabienne RICHAUDEAU : Moi ce qui me gêne c'est que tu n'expliques pas les choses. Vous considérez que nous n'avons pas à comprendre.

Frédéric BRUNETEAU : Je n'ai pas de problème à expliquer les choses.

Estelle LORET : Le problème Fabienne c'est que tu n'as pas confiance en lui. A chaque fois tu mets en doute tout ce qu'il fait. C'est dingue.

Frédéric BRUNETEAU : Ça c'est l'arrogance de Fabienne à chaque fois.

Fabienne RICHAUDEAU : Effectivement il n'y a plus de confiance.

Aurélié ROY : Frédéric dans cette situation n'est pas que M. Le Maire; Il est X comme d'autres. Aujourd'hui l'objectif c'est de couvrir les Tartres. On n'a pas d'autres solutions. On a déjà de grandes difficultés à couvrir par exemple le village de la Salle. A un moment donné, l'objectif c'est « qu'est-ce qu'on fait » ?

Fabienne RICHAUDEAU : L'objectif c'est de couvrir les Tartres parce qu'il y a un permis de construire qui a été accordé, et qu'on ne peut pas accorder deux permis de construire s'il n'y a pas de citerne. On n'est d'accord ? A la Salle, c'est le problème qu'on a.

Frédéric BRUNETEAU : Aujourd'hui on accorde des permis avec l'engagement de se mettre en conformité avec la réglementation. Rien n'empêche aujourd'hui d'avancer. A un moment donné, si on arrive à une situation de blocage, effectivement là on va bloquer les permis.

Aurélié ROY : Pour l'instant il y a une tolérance car il n'y a pas de calendrier.

Frédéric BRUNETEAU : On va faire la même chose sur les bâtiments de Besson. On l'a sollicité pour mettre une bâche sur son terrain, qui de la même manière va couvrir ses bâtiments, le village de la Salle et le Château. Au début c'était d'un commun accord. Le Château, ils ont l'obligation de se mettre en conformité également pour ouvrir au public. On trouve un terrain d'entente, on met une bâche chez eux, aujourd'hui ils n'en veulent plus. Ils disent que c'est l'obligation de la municipalité de faire le nécessaire.

Fabienne RICHAUDEAU : C'est eux que ça pénalise.

Frédéric BRUNETEAU : Aujourd'hui on ne trouve pas de solutions parce que M. Besson, qui était favorable, ne l'est plus maintenant. On tourne en rond. On se retrouve dans la même situation que chez moi, où on doit couvrir des bâtiments et ils ne le sont pas toujours. En l'occurrence les miens ne le sont pas. Là nous avons l'opportunité, en couvrant le reste des Tartres, de se mettre en conformité pour la municipalité, moi pour mes bâtiments. C'est donnant donnant.

Fabienne RICHAUDEAU : Frédéric, je comprends, je peux tout comprendre. Pourquoi ne pas expliquer les choses, depuis le début ? Comme ça il n'y a pas de zone d'ombre.

Frédéric BRUNETEAU : Je peux reconnaître mon tort de ne pas vous avoir informés, pas plus que ceux qui travaillent avec moi au quotidien. Si tu veux, cette bâche-là, ça m'est passé un petit peu au-dessus de la tête.

Fabienne RICHAUDEAU : Tu n'es pas à 14.000€ près.

Frédéric BRUNETEAU : Aujourd'hui, si je mets une bâche chez moi, on ne peut pas l'utiliser si ça brûle. Il n'y a pas de cohérence.

Fabienne RICHAUDEAU : Ce que j'ai dit également, car je cherche à comprendre.

Frédéric BRUNETEAU : Vous ne cherchez pas à comprendre. Vous cherchez à mettre des bâtons dans les roues. Aller chercher les permis de construire, leur validité, mais pas pour avancer. Pour mettre des bâtons dans les roues. Je vous trouve assez forts. Vous êtes assez vicieux.

Estelle LORET : C'est vicieux même. C'est à la limite du harcèlement.

Fabienne RICHAUDEAU : Deuxième chose Frédéric, je veux bien encore en entendre. J'ai parlé des Abelins. J'ai demandé la parcelle. Tu savais bien qu'on avait cette question de conformité. Quand tu es devenu récemment acquéreur de cette parcelle, pourquoi ne pas avoir fait une réserve et proposer à la commune de l'acheter ? Il n'y aurait plus eu de problème de convention. Tu aurais fait un bornage, et on aurait décidé d'acheter.

Frédéric BRUNETEAU : Parce qu'on en n'était pas là.

Fabienne RICHAUDEAU : La DECI ça fait depuis 2017 qu'on en parle. Pourquoi ne fait-on pas un bornage plutôt que de faire une mise à disposition ? Comme ça, il n'y a plus de problème de convention avec toi. Tu ne pourras pas l'utiliser, c'est une queue de terre. Pourquoi ce n'est pas proposé ?

Frédéric BRUNETEAU : Sur le fond, effectivement je veux bien le vendre. Mais c'est comme le reste finalement. Si la commune doit supporter le bornage, l'achat de la parcelle ...

Fabienne RICHAUDEAU : On parle de 0,72 € du m2.

Frédéric BRUNETEAU : Un bornage c'est 500 euros.

Fabienne RICHAUDEAU : Et 4000€ pour faire les haies ? Donc c'est cher ?

Frédéric BRUNETEAU : T'essaies de retourner la situation. C'est cher pour les plantations, mais ce n'est pas cher pour le bornage. C'est juste pour ne pas avoir à acheter les parcelles.

Fabienne RICHAUDEAU : On achète la parcelle, et c'est réglé.

Frédéric BRUNETEAU : Que fait Saint-Savinien ? Ils n'ont pas tort dans leur démarche, ça évite des actes notariés, ça évite des bornages, ça évite des finances. Autant dépenser de l'argent dans quelque chose qui va meubler ces bâches qui sont moches, plutôt que d'aller les dépenser dans du bornage qu'on pourrait éviter.

Fabienne RICHAUDEAU : Un bornage, ça coûte 500 euros. Et au moins tu as la tranquillité. Quand c'est 4000 euros, ce n'est pas cher, quand c'est 12.000 euros ce n'est pas cher. Mais quand c'est 500€ c'est cher.

Frédéric BRUNETEAU : Tu as quand même aux Abelins, tu as quand même chez moi dans ma cour. Aux différentes bâches on va devoir payer à chaque fois 1000 euros par bâche, plus l'achat du foncier et l'acte notarié.

Fabienne RICHAUDEAU : Ce n'est pas ma vision des choses.

Aurélie ROY : La convention te gêne ? Il faudrait acheter finalement ?

Fabienne RICHAUDEAU : Quand on peut le faire, on le fait. C'est plus simple.

Frédéric BRUNETEAU : Tu n'es pas là pour faire avancer les choses, et tu prétends être défendeuse de l'intérêt général.

Fabienne RICHAUDEAU : Les accusations personnelles, ça suffit. Maintenant j'ai dit, chacun vote. On a le droit d'avoir accès aux informations. On est convoqués à un conseil le mardi le vendredi d'avant. Pour tous les sujets, on n'a pas les informations. On a le droit de réfléchir ensemble. Quand par exemple on te dit de te rapprocher de la commune de Geay pour voir si on peut trouver une solution et que tu dis oui mais tu ne le fais jamais parce que ce n'est pas ton idée, ce n'est pas normal. Conseiller, ça veut dire quelque chose.

Estelle LORET : Tu as suggéré quelque chose de bien pour les années, tu vois on y a réfléchi. Tu proposes des choses on y réfléchit. On n'est pas complètement fermés.

Fabienne RICHAUDEAU : A Geay, ça n'a pas été fait.

Estelle LORET : Oui mais toutes les idées ne sont pas forcément bonnes.

Frédéric BRUNETEAU : Tu parles beaucoup. Si ça t'intéresse, je vais te missionner d'aller voir Jacky Michaud et celui demander s'il a des options, s'il est intéressé. Sachant qu'il n'a qu'une maison à couvrir et que nous en avons 6 ou 7.

Fabienne RICHAUDEAU : Tu peux me confier la mission de tout le plan DECI, je vais m'en occuper.

Aurélie ROY : Je te remercie de souligner que ce n'est pas bien fait.

Fabienne RICHAUDEAU : Je n'ai pas dit ça. J'ai juste dit que s'il voulait me missionner, c' était pour le dossier dans sa globalité.

Estelle LORET : Donc une petite mission, ça ne t'intéresse pas, c'est dans la globalité ou rien du tout ?

Fabienne RICHAUDEAU : Bien sûr.

Frédéric BRUNETEAU : Sur le reste de la commune, ça ne pose pas de problèmes. Finalement ça va poser un problème chez moi. Concernant la Salle, on n'est pas certains de pouvoir la faire.

Alain YONNET : La situation est bloquée, ça devient pénible.

Aurélie ROY : C'est l'Etat qui tranchera.

Alain YONNET : Il faut reréfléchir et revoter.

Frédéric BRUNETEAU : On va mettre en suspens ce dossier, je n'ai pas de solution. On va bloquer dorénavant tous les permis.

Aurélie ROY : Sachant que la DETR est valable pendant un certain laps de temps.

Frédéric BRUNETEAU : Ils sont forts quand même.

3. Haie du lotissement : choix du prestataire

Frédéric BRUNETEAU : J'ai fait venir deux entreprises : celle de Patrick Mège et AAS. La deuxième est celle d'un élagueur. Il propose de baisser la haie de 3 mètres sur toute sa longueur. Patrick Mège propose de la ramener à 3,50 mètres, voire de l'abaisser à 2,50 mètres pour que demain elle puisse être facile à entretenir pour un agent de la commune. Sauf que cela coûte relativement cher. Le devis de Patrick Mège s'élève à 15 642€ TTC, celui d'AAS s'élève à 5 760€. Dans les deux cas, ça fait très cher. Même si celui de 5 760€ est moins onéreux, je pense qu'il va falloir qu'on trouve une autre solution. On a encore la possibilité, sur les extrémités, de faire entretenir par celui qui entretient les haies des chemins communaux, car il y a accès. Comme nous allons bientôt procéder à l'entretien des haies de la commune, nous allons faire les extrémités en même temps de la même manière, et l'intérieur on le fera faire par Patrick Mège ou d'autres. Ou autrement, on le fait dès maintenant, et on choisit un des deux.

Pascal BOBRIE : Ca va descendre à combien du coup ?

Frédéric BRUNETEAU : Si c'est Patrick Mège, elle fera 3,50 mètres maximum. Il demande 15 000€ environ, et il nettoie l'intérieur.

Pascal BOBRIE : Donc chez moi ce serait bien 3,50 mètres, que ce soit l'un ou l'autre ? Il ne faudrait pas une mauvaise surprise.

Frédéric BRUNETEAU : Et si c'était 2,50 mètres ?

Pascal BOBRIE : Non. J'ai une vision avec le voisin d'en face. Cela fait dix ans que j'entretiens à 3,50 mètres. Ce que je veux, ce n'est pas une mauvaise surprise lors de l'acte et qu'on nous dise qu'on l'a descendue à 2,50 mètres. Il faut bien être d'accord sur la hauteur.

Frédéric BRUNETEAU : Je comprends. Mais cette différence-là fait la différence dans l'entretien. A 2,50 mètres, c'est facile de faire entretenir la haie par un agent. De toute façon, c'est déjà Patrick Mège qui entretient la haie. En termes de coûts, ce ne sera pas la même chose à 2,50 mètres. J'entends que c'est bien à 3,50 mètres. Après Patrick Mège était prêt à venir un samedi pour expliquer à tous les riverains. On peut peut-être se faire une réunion avec lui et au prochain conseil on en rediscute.

Pascal BOBRIE : Je trouve que c'est bien d'informer tout le monde et on décide de la hauteur et de ce qu'il propose.

Frédéric BRUNETEAU : Je vois que certains n'entretiennent pas du côté de chez eux.

Pascal BOBRIE : Chacun fait ce qu'il veut chez soi.

Frédéric BRUNETEAU : Leur partie appartient à la municipalité, mais on n'est pas capable d'entretenir. Un jour viendra, une branche tombera sur la cabane de jardin et ce sera de notre responsabilité. Si la haie n'est pas haute, ça permet d'assurer régulièrement un entretien.

Pascal BOBRIE : Lors du dernier conseil, on avait parlé que c'était à ma charge. J'ai fait faire un devis par Patrick Mège. Je le lui ai validé. Il doit venir rapidement. Qu'est-ce que je fais, je le mets en attente ? J'ai cru comprendre qu'on n'avait pas les fonds.

Frédéric BRUNETEAU : Ce n'est pas la question, c'est juste que l'année prochaine on recommence. Si tu veux entretenir, tu es chez toi et tu fais ce que tu veux. Dans tous les cas, je lui demande d'intervenir un samedi matin pour parler aux riverains. On en parle avec lui, et on redélibère au prochain conseil.

Pascal BOBRIE : Parfait.

Reportée à une prochaine séance

4. ZAENR : entérination des zonages

Frédéric BRUNETEAU : On en a parlé lors du dernier conseil. On a dit qu'on voulait potentiellement mettre des panneaux solaires sur les maisons d'habitation et sur les bâtiments. On a dit également qu'il y avait trois lieux où l'on pouvait faire de la méthanisation. Il y a eu par la suite une enquête publique. Il y a eu juste un avis. Cet avis concerne la méthanisation. La personne est défavorable à la méthanisation sur notre commune. L'objet de la délibération est d'entériner le zonage, sans modification par rapport à la dernière fois.

Approuvée à 11 voix

Frédéric BRUNETEAU : Par rapport au photovoltaïque, je voulais avoir un avis sur le parking du Bourg. Je me posais la question de faire une ombrière photovoltaïque avec un support bois. Pas sur tout le parking, mais juste sur le fond du parking, parallèle à la clôture existante. Dans le principe, on encourage beaucoup aujourd'hui des panneaux solaires sur les maisons et les bâtiments. Quand il y a du parking, on encourage aussi à faire de l'ombrière. Ça pourrait rendre service aux riverains.

Pascal BOBRIE : Avec une borne électrique ?

Frédéric BRUNETEAU : On en reparlera tout à l'heure, car ce point n'est pas à l'ordre du jour. Il y a des choses qui aujourd'hui se font au niveau du Département. C'était juste pour avoir un avis, je ne voudrais pas lancer la démarche si nous n'y sommes pas favorables. Le problème avec ce genre d'investissements, c'est que la vente de l'électricité ne sert pas à l'autoconsommation. Après avoir fait des recherches dans tous les domaines, on n'a pas trouvé de subventions qui existent pour l'autoconsommation, que ce soit DETR, DSIL, fonds verts, etc. On a sollicité un peu tout le monde, l'ADEME, la Région, le Département, etc. Pour les panneaux sur les toits de la mairie, il s'agirait d'un investissement de 7000 ou 8000 €, sachant qu'on produit 1000€ par an donc ça s'amortit sur 7 ou 8 ans. Un avis sur la question ?

Fabienne RICHAUDEAU : Après c'est plus le côté esthétique sur la place.

Frédéric BRUNETEAU : Ce sont des mono pentes souvent, orientées plein sud. Pour que ce ne soit pas trop moche, ce serait bien qu'il y ait une structure bois et métallique.

Pascal BOBRIE : Après le bois, ça se ternit, ça demande de l'entretien.

Fabienne RICHAUDEAU : Sur l'électrique, il y a pas mal de choses qui bougent en ce moment. Est-ce qu'il n'y a pas moyen de réfléchir avec des associations pour permettre de redistribuer l'électricité ? La commune pourrait très bien choisir, au lieu de revendre l'électricité, de la redistribuer. Ça existe déjà en Bretagne. Ce sont des habitants qui ont fait une association, et quand ils ont un surplus, ils choisissent de la redistribuer.

Thibaud JOLLY : Oui, mais ça veut dire qu'ils autoconsomment, et ce qu'ils ont en plus, ils le vendent.

Fabienne RICHAUDEAU : Oui. Le sujet mérite d'être creusé.

Frédéric BRUNETEAU : Est-ce que ça t'intéresse de faire des recherches ?

Fabienne RICHAUDEAU : A l'instant T, non car je n'en ai pas trop le temps, mais dans l'absolu oui, le projet avançant. Si j'ai des informations, je les apporterai à votre connaissance.

5. Modification du règlement du cimetière

Frédéric BRUNETEAU : Ce règlement date du 11 septembre 2007. Il faut le mettre à jour. On va faire une projection pour vous faire part des modifications.

Sabrina CHOLLET : Les principales modifications concernent le règlement propre à l'intérieur du cimetière. Ne figurait pas tout ce qui était interdit (dégradations), or il y a obligation que ce soit mentionné. On a modifié au niveau des tarifs des concessions le dernier tarif qui était pris en compte il y a deux ans, à savoir les concessions de 2,50m et 3 m. Du coup on a réactualisé les prix des concessions. On a précisé qu'une entrée de demande de travaux devait faire l'objet d'une déclaration en mairie, chose que certaines entreprises de pompes funèbres ne faisaient pas jusque là. Concernant le columbarium, on a précisé qui pourrait accéder à une case de columbarium, à savoir les personnes qui ont résidé sur la commune, les personnes qui ont déjà une sépulture familiale et, dans le cas extrême, les personnes qui seraient décédées sur le bord de la route sur le territoire de la commune. Les prix des concessions des cases ont été intégrées. On a précisé que les os pouvaient être récupérés avec un écrit et à destination future de l'urne. On a précisé également qu'une case pouvait accueillir plusieurs urnes, dans la limite de la disponibilité de la case. Concernant l'ouverture de la case, on a précisé que l'on passe par les directives d'une entreprise de pompes funèbres. Enfin il faudra faire une demande écrite à la mairie avant dispersion

des cendres. Aucune plaque ne pourra être installée dans le jardin du souvenir. Uniquement les fleurs naturelles seront autorisées. La question qui se pose c'est « est-ce que la commune rembourse intégralement le prix de la concession, ou s'il s'agit d'une rétrocession à titre gratuit » ?

Frédéric BRUNETEAU : Nous avons déjà des exemples au cimetière. J'ai peur que si on ne leur rachète pas la concession, cela traîne. Alors que s'il y a un prix de fixé, on pourra les contacter et leur demander. Aujourd'hui, on achète la place à 50 euros.

Christine RATEAUD : Ca permet de libérer ce qui est réservé.

Frédéric BRUNETEAU : Je propose que l'on vote pour savoir si l'on est en faveur ou contre une rétrocession à titre payant des concessions ?

Approuvée à 11 voix

Frédéric BRUNETEAU : Pour que ce soit cohérent, est-ce que le prix ne pourrait pas être celui de l'achat aujourd'hui, à savoir 50€ ?

Approuvée à 11 voix

6. Transfert de compétence au SDEER

Frédéric BRUNETEAU : C'est par rapport au syndicat d'électrification. Le transfert de compétences IRVE concernerait les infrastructures de recherche de véhicules électriques. Le SDEER va faire des appels d'offre pour couvrir le territoire de bornes électriques et faire des raccordements. Il s'agit de savoir si on transfère la compétence ou non. Aujourd'hui ils sont les mieux à même de négocier et d'avoir des tarifs que nous ou que par d'autres syndicats d'électrification.

Fabienne RICHAUDEAU : Est-ce que ça nous coûte quelque chose de faire ce transfert ?

Frédéric BRUNETEAU : Non, ce n'est qu'un transfert de compétences. On peut bénéficier de la réfraction de 75% des coûts de raccordement au réseau électrique. Il y a déjà quelques bornes qui sont installées. Certaines sont prévues en 2024 dans le prochain schéma. En 2025, 2026 ou 2027, il y en a d'autres également. Sur notre territoire, il pourrait y avoir une borne dans le Bourg et 3 ou 4 sur l'île de la Grenouillette. A l'échelle du Département, cela représente 10 000 bornes environ. Je vous lis le courrier adressé par le SDEER : « Depuis 2018, le SDEER de la Charente-Maritime est engagé dans le déploiement d'infrastructures de recharge publique des véhicules électriques. Grâce au soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine, la mise en oeuvre d'un premier programme de déploiement a été réalisé. Dans le cadre d'un volet du plan de relance dédié à l'électrification rurale, le SDEER a été retenu pour un second déploiement de 27 nouvelles bornes de recharge rapide, qui sera finalisé début 2024. A ce jour, 75 bornes de recharge déployées par le SDEER sont en service. Toutes ces bornes sont mises à disposition du public (...) ». J'espère que nous verrons plein de bornes partout. Il n'y a rien de particulier à ajouter. Ce qui nous intéresse c'est de pouvoir transférer cette compétence pour qu'éventuellement on puisse espérer avoir des bornes sur notre territoire. Je vous demande de voter pour savoir si vous êtes favorables au transfert de la compétence au SDEER.

Approuvée à 11 voix

7. Ouverture du quart des crédits d'investissement

Sabrina CHOLLET : Cette délibération va permettre de payer des factures qui arrivent avant le vote du budget. Cette année le vote du budget devra se faire avant le 15 avril. Plein de calculs sont à prendre en compte. Le percepteur m'a calculé le montant que l'on pouvait transférer et autoriser. On a droit à 106 886 € de dépenses d'investissement à payer avant le vote du budget. Je peux vous faire suivre le détail. Est autorisé en termes de dépenses d'investissement que ce qui est capital et d'emprunt, à savoir les grosses réparations, un projet qui avance et dont on doit payer les factures avant.

Fabienne RICHAUDEAU : De quoi s'agit-il ? C'est pour payer quoi ?

Aurélie ROY : C'est un besoin.

Sandra REGNIER : Dans les documents préparatoires, c'était indiqué pour payer une esquisse de facture du syndicat de voirie concernant le projet de piste cyclable.

Frédéric BRUNETEAU : Donc ça en fait partie.

Fabienne RICHAUDEAU : La question est « pour payer quelle facture » ?

Sabrina CHOLLET : Aujourd'hui la seule facture qu'on a reçue est celle concernant l'esquisse de la piste cyclable.

Sandra REGNIER : Donc pour l'instant c'est juste pour cette facture ?

Frédéric BRUNETEAU : Oui. Il y en aura probablement d'autres qui viendront d'ici le vote du budget.

Sandra REGNIER : On a plus d'argent pour ce chapitre-là ?

Sabrina CHOLLET : Là, je parle du budget 2024.

Sandra REGNIER : Il n'y avait pas un budget prévu en 2023 ?

Sabrina CHOLLET : Cela concernait les frais d'étude et on proposait de le passer en fonctionnement, pour récupérer la TVA. Du coup il n'y avait pas d'investissement prévu.

Fabienne RICHAUDEAU : Concernant les échanges relatifs au projet de la piste cyclable, il avait été dit qu'il n'y aurait aucun frais qui serait engagé tant qu'on n'aurait pas d'accord. C'est écrit sur les procès-verbaux.

Frédéric BRUNETEAU : On a délibéré justement pour l'esquisse qui elle, avait un coût. Une délibération a été prise dans ce sens-là.

Fabienne RICHAUDEAU : Dans le PV du conseil du 10 mars 2023, où j'avais posé la question justement concernant les subventions de la piste cyclable, puisque cela a été voté, cela engage des frais (plus de 7000€ pour faire les études). Et tu as répondu « il n'y a rien d'engagé pour l'instant. Si on a les différents accords, alors là on engage les démarches pour faire les études ». C'est ce que tu as dit. Donc tu as dit le contraire de ce que tu as fait délibérer.

Frédéric BRUNETEAU : Au préalable, on avait délibéré les 7500€ d'étude. Je pense que c'était par rapport aux travaux à engager.

Fabienne RICHAUDEAU : Ce n'est pas une conversation, c'est un conseil municipal.

Frédéric BRUNETEAU : Je ressortirai les délibérations pour prouver qu'il y avait bien un budget de 7500€.

Fabienne RICHAUDEAU : J'avais posé la question clairement. Aujourd'hui il y a des études, on ne sait pas si ce projet va se faire. On ne sait pas si le Département va suivre. Mais en tout cas, les 7000 € sont partis.

Frédéric BRUNETEAU : Aujourd'hui, il y a une facture de 5000€ pour l'esquisse, qui a été effectuée.

Fabienne RICHAUDEAU : Les échanges qui entourent la délibération sont importants. Effectivement, il y a eu une délibération où 5 élus se sont opposés.

Frédéric BRUNETEAU : La délibération fait foi.

Fabienne RICHAUDEAU : Donc ce que tu dis n'a pas de valeur ?

Frédéric BRUNETEAU : Il y a sans doute eu une erreur dans ce que j'ai pu dire. Dans tous les cas, ce qui fait foi, c'est la délibération.

Estelle LORET : C'est difficile d'être toujours très juste.

Fabienne RICHAUDEAU : Donc on peut dire ce qu'on veut ?

Estelle LORET : Ce n'est pas ça Fabienne. Est-ce que tu es sûre de dire toujours la même chose, sans revenir dessus ?

Fabienne RICHAUDEAU : Quand les questions sont clairement posées, les réponses sont claires.

Estelle LORET : Je te mets au défi de toujours répondre clairement.

Fabienne RICHAUDEAU : Tu aurais dû être avocate !

Estelle LORET : Moi, sûrement pas !

Approuvée à 6 voix

8. Convention avec la SPA

Frédéric BRUNETEAU : Comme tous les ans, c'est un renouvellement. Cette convention est basée sur le nombre d'habitants. Ça coûte 60 centimes par habitant soit 189€ à partir du moment où on prend la formule tout compris. La SPA récupère l'animal et le prend en charge en fourrière. Il y a une deuxième

formule, c'est sans déplacement. C'est 55 centimes € par habitant. Cela fait un peu moins cher. Je pense que le jeu n'en vaut pas la chandelle. Je vous propose de prendre la formule tout compris.

Approuvée à 11 voix

9. Reconduction de l'exonération de la TFPB

Frédéric BRUNETEAU : Aujourd'hui on peut bénéficier d'une exonération pendant deux ans de la taxe foncière sur la propriété bâtie lorsque l'on fait construire. On nous demande si vous vous souhaitez que l'on maintienne cette exonération.

Fabienne RICHAUDEAU : Elle était déjà en place depuis longtemps ?

Christine RATEAUD : Cela fait longtemps. J'en ai bénéficié il y a 32 ans.

Fabienne RICHAUDEAU : C'est tous les 5 ans qu'on doit la renouveler ?

Sabrina CHOLLET : Oui.

Approuvée à 11 voix

10. Mise en concurrence du contrat groupé d'assurances des risques statutaires

Sabrina CHOLLET : On a reçu du centre de gestion le fait que notre assurance statutaire se terminait au 31 décembre 2024. Le centre de gestion doit lancer un appel d'offre pour les collectivités adhérentes, afin d'obtenir une meilleure garantie pour les membres du personnel statutaires et contractuels. La démarche est de dire si nous sommes favorables d'adhérer à cet appel d'offre. Il n'y a aucune obligation d'adhésion à ses garanties. La collectivité est libre de choisir son assurance complémentaire.

Approuvée à 11 voix.

Questions diverses :

Travaux de voirie :

Frédéric BRUNETEAU : Fabienne, je m'adresse à toi. Je n'ai pas l'obligation d'aborder les points qui vont être traités. C'est pour de l'information.

Fabienne RICHAUDEAU : Mais ce n'est pas que pour moi ?

Frédéric BRUNETEAU : Non, mais tu me faisais la remarque. Cela concerne le syndicat de voirie. Il y a une multitude d'endroits où on prévoit de faire des travaux. Partout où vous voyez des traits bleus, des travaux et devis sont prévus. Au Breuil, on a refait la route entre Geay et Le Mung depuis le bas de chez Patrick Piochaud jusqu'au bois Brossard. Il y a du point à temps prévu sur la route qui descend chez Patrick Mège. On prévoit de refaire le virage, car ça fait une cuvette. Il faut reprendre le bas côté. Si on remonte entre les Grandes Maisons et la Lançonnière, au niveau de chez Thibaud on prévoit de reprendre

le chemin jusqu'à la Lançonnière et notamment le fossé. L'eau a tendance à stagner, ce qui abîme la route. Juste en dessous, vers la bois de la Planche, il y a deux parties où on prévoit de faire des travaux : celle qui donne sur la Départementale, qu'il faut refaire dans sa globalité. La deuxième partie est moins urgente, sauf que si nous ne la refaisons pas c'est dommage. Dans le marais, vous voyez la grande ligne droite de la pré de l'Anglée. La route fissure, on prévoit de faire du point à temps. Dans le Bourg, depuis les containers à verre jusqu'à la route, on prévoit aussi de faire du point à temps. Vers le chemin des chats, de gros travaux sont prévus. L'écoulement des eaux du village passe sur une petite bande communale. Sauf que cela va après sur une propriété privée. Aujourd'hui, il y a une maison qui s'est construite. Cela demande un aménagement. Le propriétaire à proximité se plaint de l'humidité chez lui, car sous la route le busage serait cassé. Les travaux demandent du busage, une tranchée. Cela permettrait d'éviter de passer chez le privé pour l'écoulement des eaux. Ensuite on la chemin de la Porchinière. On avait refait le carrefour, puis du carrefour à aller aux maisons. 100 mètres ont été laissés, les riverains n'étaient pas très contents. C'est une erreur de ma part. L'idée c'est de finir ce bout de chemin, et de refaire du Moulin jusqu'à la Porchinière. Pour finir, c'est au départ de la ferme de Bruno Mounier pour aller au carrefour de la Départementale. Ce chemin a besoin d'être refait. Il y a aussi au bord du canal de l'UNIMA, vers le pont de la Planche. Le projet est de faire une plateforme pour pomper dans le canal dans le cadre de la DECI. L'ensemble de tous ces travaux sont estimés à 74 756€. Je ne sais pas si on fera tout.

Panneaux solaires :

Frédéric BRUNETEAU : Florentin Pineaud suggérait de mettre des panneaux solaires sur le toit de la mairie. Comme je le disais, les aides concernent la vente et non l'autoconsommation. J'ai deux devis : l'un à hauteur de 9550,75€ TTC, l'autre de 6647,40€ TTC (une société à Pont l'Abbé). Quand on votera le budget, on en reparlera.

Sandra REGNIER : Pourquoi on ne fait pas de l'autoconsommation ?

Frédéric BRUNETEAU : C'est ce qu'on disait tout à l'heure, on n'a pas de besoin au niveau de la mairie. La mairie est ouverte deux demi journées par semaine. Il y a un peu de chauffage électrique.

Sandra REGNIER : Qui consomme énormément d'ailleurs.

Frédéric BRUNETEAU : Oui mais l'hiver tu ne produis pas, c'est surtout l'été. Ce serait une hérésie d'autoconsommer. Ensuite on a fait un devis peintures pour reprendre la salle des fêtes par la société Bailly de 8850€ TTC. Cela a besoin d'être rafraîchi. Pendant qu'on y est, le carrelage de la salle des fêtes, qui s'est décollé, doit être refait. Nous ne savons pas à quoi c'est dû. On est entrain de faire un devis pour des réparations. On a uniquement demandé à CSM 17 à Saintes. On va seulement refaire la partie qui est endommagée, soit 13 m2. On attend le devis. En attendant, on ne loue pas.

Pascal BOBRIE : Du coup ils ne vont refaire que le carrelage ? Il va falloir creuser pour rattraper le mur.

Frédéric BRUNETEAU : Oui.

Blason

Frédéric BRUNETEAU : Florentin avait demandé à faire des autocollants du blason pour mettre dans le bulletin. Il s'était permis de commander en direct sans nous aviser de son projet d'autocollant. Ce n'était pas prévu au budget. J'ai dit pourquoi pas, mais il faut qu'on en délibère en conseil. Il avait lancé

l'impression de 400 autocollants. On n'en a pas besoin d'autant. Je ne suis pas contre, loin de là. Ce que je n'ai pas trouvé idéal, c'est qu'il proposait de faire un autocollant de 12 cm de diamètre.

Fabienne RICHAUDEAU : Tu aurais voulu que ce soit plus gros ?

Frédéric BRUNETEAU : Non. Mais j'ai peur que si c'est trop gros, les gens ne le mettent pas. Je pense qu'il en faut un plus petit, de 6 ou 8 cm.

Fabienne RICHAUDEAU : Et tu dis qu'il l'a commandé ?

Frédéric BRUNETEAU : Il l'a lancé en commande.

Fabienne RICHAUDEAU : Donc c'est annulé ?

Frédéric BRUNETEAU : Oui.

Pascal BOBRIE : Je reviens pour le carrelage de la salle. Il n'y a pas des assurances ?

Fabienne RICHAUDEAU : Suite aux inondations, est-ce que vous avez fait une déclaration aux assurances ? Quand il y a des sinistres de ce genre, il faut faire une déclaration de sinistre. S'il y a d'autres cas, il y a une indemnisation possible. Le délai est peut-être passé. C'est sans doute lié au sol gorgé d'eau.

Frédéric BRUNETEAU : On peut toujours demander. Par rapport au blason, j'ai sollicité Cédric Hennion de Saint-Savinien car il est aussi sculpteur sur pierre. Il propose qu'on récupère une grosse pierre de carrière, sur laquelle il viendrait apposer une plaque. Sur cette plaque, il aurait sculpté le blason.

Fabienne RICHAUDEAU : Ça, c'est une bonne idée.

Frédéric BRUNETEAU : Ce serait pour mettre devant la mairie. On pourrait récupérer une pierre de la carrière de Crazannes. On peut l'avoir gratuitement, il s'agirait d'un gros bloc (1,70 m de hauteur, 1m de large). Le blason serait légèrement décalé, il ferait 60cm.

Pascal BOBRIE : On a une idée du coût ?

Frédéric BRUNETEAU : Cela ferait 900€. Il n'y a pas de subvention possible. Il aurait fallu un minimum de 2000€. J'irai chercher la pierre avec mon tracteur.

Collectif « Le Mung, notre commune »

Frédéric BRUNETEAU : Le collectif m'a envoyé un courrier que je vous ai transmis. Ils souhaitent nous rencontrer. Cela se passera prochainement.

Sandra REGNIER : De notre côté il n'y a pas eu d'échanges ?

Frédéric BRUNETEAU : J'ai sollicité Jean-Claude Godineau pour lui demander qu'il se positionne. A ce jour, je n'ai pas de retour.

Fabienne RICHAUDEAU : Pas de retour, c'est-à-dire rien du tout. Pas d'échange, ni de tendance.

Frédéric BRUNETEAU : Il ne m'a pas fait de retour. Il m'a dit qu'il me ferait un retour aujourd'hui.

Fabienne RICHAUDEAU : Est-ce qu'il en a parlé à son conseil ?

Frédéric BRUNETEAU : Il n'y a rien eu d'autre depuis la dernière fois. On ne va pas s'étendre.

Piste cyclable

Frédéric BRUNETEAU : Je vous fais part de l'esquisse qui a coûté 5000€. Je vous la fais passer pour que vous en preniez connaissance. Si vous regardez le plan, on voit le tracé réparti en 4 secteurs : le premier va du cimetière jusqu'au Bourg, le deuxième concerne le Bourg, le troisième va du Bourg jusqu'à la Tonnelle, et le quatrième de la Tonnelle jusqu'au barrage. On n'a pas avancé depuis la dernière fois. On attend un retour du Département. On a demandé à les rencontrer pour qu'ils nous conseillent sur la sécurité et la faisabilité du projet. Ce qui nous intéresse vis-à-vis du Département, c'est de savoir s'ils valident le projet. Sachant qu'il y a un point qui pose problème, c'est à la Tonnelle où il n'y a pas assez de largeur. Ce que suggère le syndicat de voirie qui a fait l'esquisse, c'est que la piste cyclable se fasse en plusieurs fois. Au niveau de la mairie, cela demanderait un aménagement. Également à la Tonnelle, où il faudrait éventuellement qu'il y ait des bordures béton. J'attends le retour du Département.

Pascal BOBRIE : On a une idée des subventions ? Vous avez demandé l'accord aux propriétaires ?

Frédéric BRUNETEAU : On a l'aval de certains propriétaires, de quasiment tous. Il fallait commencer par là, à savoir s'ils étaient favorables. S'ils n'étaient pas d'accord, ce serait compliqué.

Fabienne RICHAUDEAU : Quels sont les propriétaires concernés ?

Frédéric BRUNETEAU : On n'en est pas rendu là. Pour l'instant on va avancer, voir s'il y a la faisabilité. C'est un peu comme la commune nouvelle. On ne va pas mettre la charrue avant les boeufs. Les propriétaires, tu peux les avoir facilement, il n'y a rien à cacher.

Fabienne RICHAUDEAU, Donc ça veut dire qu'on peut délibérer, dire des choses ou ne pas les dire ? Concernant le city park, tu as dit des choses et tu as fait le contraire. Là j'ai encore cité quelque chose et tu as fait le contraire. Je demande, et je ne vois pas en quoi ça pose problème de nous citer les noms. Qui a donné son accord ? La question est simple.

Frédéric BRUNETEAU : Ce n'est pas à l'ordre du jour. Je ne débattrai pas là-dessus.

Fabienne RICHAUDEAU : Très bien, tu ne veux pas donner les réponses, pas de souci.

Frédéric BRUNETEAU : C'est ça le problème. J'apporte des éléments, je ne suis pas obligé car il n'y a pas de délibération. Mais toi tu n'es jamais satisfaite.

Fabienne RICHAUDEAU : On a quand même délibéré pour une facture qui concerne la piste cyclable. C'était à l'ordre du jour. On a donc droit d'avoir des informations sur le point à l'ordre du jour. Ça fait plusieurs fois que je pose la question, je ne vois pas en quoi ça pose souci de nous dire qui est concerné.

Frédéric BRUNETEAU : Ça ne me pose aucun problème. Mais c'est trop tôt. On n'en est pas rendu là.

Fabienne RICHAUDEAU : Mais trop tôt de quoi ? Est-ce que je suis la seule à vouloir savoir le nom des propriétaires ?

Pascal BOBRIE : Tu n'es pas la seule, et je ne vois pas pourquoi on ne peut pas le dire. C'est pas important, certes, mais on devrait le dire.

Frédéric BRUNETEAU : Evidemment qu'on devra passer par là à un moment donné. Là, je n'ai pas envie de m'éterniser, il est 11 heures. On ne va pas débattre davantage là-dessus.

Repas communal

Frédéric BRUNETEAU : Nous en avons parlé la dernière fois. La date fixée est celle du 7 avril.

Fabienne RICHAUDEAU : Mais c'est une invitation pour les aînés ?

Frédéric BRUNETEAU : Oui, de plus de 70 ans. Ce se ferait au Gabarier à Port d'Envaux. On est sur un prix à 39€. Les employés et leur conjoint seraient invités. Les élus et leur conjoint seraient invités.

Fabienne RICHAUDEAU : Donc ne paieront que les conjoints des aînés de plus de 70 ans ?

Frédéric BRUNETEAU : Oui, ils paieront 29 euros. Il y aura une animation en parallèle.

Pascal BOBRIE : Le comité des fêtes n'est pas convié ?

Frédéric BRUNETEAU : Non, c'est la commune qui l'organise.

Courrier de l'AMF

Frédéric BRUNETEAU : Il s'agit d'un courrier pour nous remercier de l'aide suite au tremblement de terre. Nous avons aussi reçu les remerciements de Régine Soleil, qui a apprécié le colis. Les remerciement sont nombreux. Si on peut essayer de maintenir les colis, ce serait bien.

Fin de la séance à 23 heures.

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E